

Rendez-vous POST-PERMIS

C'EST QUOI ?

Formation de 7 heures organisée après 6 mois d'obtention du permis de conduire pour vérifier les acquis et donner les évolutions en matières de code de la route et de sécurité routière.

PAR QUI ?

Formation assurée par des professionnels de l'enseignement de la conduite dans des organismes ayant reçu le label « formation post-permis – sécurité routière » délivrée par le préfet.

PROGRAMME

Phase de conduite et d'animation en salle sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue, du temps de réaction, de la vigilance...

Evolution en matières de réglementation, d'infrastructures, d'appréhender les limites de la circulation et de comprendre que la conduite est un acte social nécessitant le respect de normes.

Echanges en matière d'expériences de la conduite.

CONSEQUENCES

Réduction du délai probatoire :
de 1 an pour les B classique et
de 6 mois pour les AAC.

POUR QUI ?

Pour les conducteurs
novices.

Attestation de suivi de
stage à transmettre au
préfet sous 15 jours.